



201, boulevard du Curé-Labelle,
bureau 304
Sainte-Thérèse, Québec J7E 2X6
Tél. : (450) 621-5546
Fax : (450) 621-2628

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE


EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ,
UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 24-02

Le Règlement, portant le numéro 24-02, modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'encadrer le redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire de la Ville de Rosemère selon des principes d'aménagement durable

A ÉTÉ ADOPTÉ par le conseil lors de la séance du 27 novembre 2024, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 18 décembre 2024 et le certificat de conformité de la CMM daté du 17 janvier 2025, signifié le 21 janvier 2025 et en vertu de l'article 53.11.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19-1). Le Règlement N° 24-02 est **ENTRÉ EN VIGUEUR** le 21 janvier 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut consulter ce Règlement au bureau des municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ou à celui de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, situé au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304 en la ville de Sainte-Thérèse.

Donné à Sainte-Thérèse, ce 24e jour du mois de janvier, deux mille vingt-cinq.


Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général & Greffier-trésorier